



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoint au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. CHMIELINSKI Jean,
M. PELLOUX Joël, M. LESOT Richard, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura
Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PANISSET Didier a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azddine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2024-01-07 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisitions : Acquisition par la commune des parcelles C1215 et C1216 aux lieudits le Fontany et la Roche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir les parcelles C1215 et C1216 mises en vente par la SAFER aux lieudits le Fontany et la Roche et pour lesquelles la mairie peut exercer son droit de préemption ; il explique l'intérêt stratégique majeur, à savoir la préservation dans le cadre de la zone rouge avec démolition de la bâtisse présente, et la possibilité de réaliser des travaux d'intérêts généraux concernant la distribution de l'eau.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition desdites parcelles et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les procédures et démarches, signer tout avant-contrat et acte afin d'acquérir ledit bien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles C1215 et C1216 aux lieux dits Le Fontany et La Roche, et **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les procédures et démarches, signer tout avant-contrat et acte afin d'acquérir ledit bien.

Conseil Municipal n° 01
Délibération n° 2024-01-07

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 074-217402346-20240130-DEL2024_01_07B-DE



Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azddine BOUIREK

Pour extrait conforme,
Le 31 janvier 2024



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

Certifié exécutoire le 1^{er} février 2024

Transmis en Préfecture le 1^{er} février 2024